



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

RXC/REL/ M Pernet

mai 2010

**DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE
REUNION DU 19 MAI 2010
PRESENTATION DU CADRE D'INTERVENTION STRATEGIQUE
« EDUCATION ET FORMATION »

SYNTHESE DES ECHANGES**

1. Introduction

Depuis 2007, dans le cadre de sa politique de transparence, l'AFD a mis en place une méthodologie spécifique de dialogue pour les cadres d'intervention stratégique sectoriels, régionaux et transversaux (CIS, CIR, CIT). Ainsi après validation par le Cadre de Programmation Stratégique (CPS), le document final de stratégie est mis en dialogue auprès des parties prenantes (Société civile, Ministères, parlementaires) avant d'être présenté au Conseil d'administration.

Le CIS Education et Formation a fait l'objet d'une présentation et d'un dialogue le 19 mai 2010, en présence des invités suivants :

Roland Biache (Solidarité Laïque); Graciela Padoani David (Aide et Action international); Christian Baron (Gret) ; Fulgence Koné (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) ; Bernard Dumont (groupe Education CCD) ; Jean Christophe Francois (AFPI); François Adriaola (GREF) ; Chantal du Mazel (UBI France) ; Lorène Prigent (SOFRECO) ; Charles Delorme (CEPEC International) ; Patrice Laurens (SFERE) ; Jérôme Thonnat (Fondation sup agro) ; Catherine Agulhon et Jean Claude Mantes (Université Paris V) ; Jackie Fourniol (Consultante) ; André Gauron (GEFOP) ; George Pau Langevin et Géraldine Derdérian (Assemblée Nationale) ; Monique Cerisier Ben Guiga (Sénat) ; Louis Duvernois (Sénat) ; Camille Brunet (Assemblée Nationale) ; Laura Denis et Basile Pierre (CG Val de Marne) ; Marc Noailly (Région Rhône Alpes) ; Guillaume Lalange (Région PACA) ; Jens Tinga (CGT FO) ; Jean Michel Joubier (CGT)

2. Présentation du CIS

Cette stratégie a été présentée sous le titre « Éducation, formation, insertion – Stratégies 2010-2015 » en juin 2009 par le ministère des Affaires étrangères. Elle résultait des travaux d'un groupe de réflexion réuni en 2008, qui s'appuyait sur un bilan externe de la Coopération éducative française, commandée par le ministère des Affaires étrangères à des consultants externes. Ce CIS déclinent six axes ou six enjeux majeurs :

1. Éducation et formation : rôle dans le développement.

Pour certains, l'éducation est avant tout un droit, pour d'autres c'est d'abord un facteur de croissance et d'action sur les évolutions en matière de santé et de démographie. Mais tout le monde s'accorde pour affirmer que c'est aussi une dépense. Et personne ne niera que les pays en déficit d'éducation et de formation sont moins à même que les autres de s'insérer favorablement dans la compétition économique et de gérer les crises sociales, démographiques, sanitaires et climatiques qui menacent la planète. Et cette fragilité peut toucher l'ensemble de la planète. Il faut donc tenter de compenser les disparités. Le dernier rapport mondial de l'UNESCO pour la scolarisation précise ces disparités : Depuis le début des années 2000, environ 72 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. A l'échéance 2015, encore 60 millions d'enfants ne seront pas scolarisés. 759 millions d'adultes sont analphabètes.

De nombreux pays ont encore un taux important de jeunes qui n'achèvent pas le cursus primaire et dans beaucoup de pays peu avancés, la situation de l'éducation secondaire se dégrade, influençant la formation des futurs enseignants, et donc la formation des futurs élèves. Ainsi 16 Mds \$ par an sont nécessaires pour espérer atteindre les objectifs de scolarisation universelle au primaire (schéma « Fast Track ») dans les délais prévus par l'UNESCO.

2. Cadre politique de l'intervention de l'AFD

Dans le cadre des OMD, un schéma d'intervention international s'est développé, en matière de soutien à l'éducation de base. Ce schéma prévoit de demander aux pays d'élaborer une politique sectorielle visant la scolarisation primaire universelle, en échange de financements plus importants et mieux harmonisés des bailleurs de fonds sur le long terme. Un fonds catalytique géré par la Banque Mondiale a été créé, le Royaume-Uni, l'Espagne, les Pays-Bas, la France y contribuent. Ce schéma d'intervention a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, laquelle a conclu qu'il fallait continuer à travailler dans ce sens, mais en apportant plus de souplesse dans l'exécution des fonds et en recherchant des solutions de financements additionnels, hors fonds publics, compte tenu de la crise budgétaire. L'AFD estime donc que ce schéma de cadre d'intervention va se maintenir dans les pays les moins avancés. Concernant le post-primaire, le dispositif n'est pas le même. Il y a un intérêt croissant des pays et des bailleurs de fonds pour tout ce qui est post-primaire, jusqu'à des révisions des stratégies sectorielles en cours. La France a pris le pas puisque la stratégie éducation-formation-insertion 2010-2015 comprend l'objectif de scolarisation primaire universelle avec parité de genre et celui de la promotion d'un système éducatif plus intégré, ayant pour but l'insertion économique et sociale des jeunes.

3. L'expertise de l'AFD et de la France

En matière d'éducation de base dans les pays d'Afrique subsaharienne francophones, la coopération française a l'avantage de la langue, de la similitude des systèmes éducatifs, elle est dans le schéma « Fast Track » en tant que cobailleur quasi-systématique des programmes sectoriel, elle contribue au fonds catalytique et elle est membre des instances du Fast Track. Les programmes sectoriels ont mis en évidence que tous les facteurs qui déterminent le développement d'un système éducatif doivent être touchés, et cela, en partenariat avec les pays considérés et leur société civile. Il faut travailler ensemble afin de peser sur le processus politique et de favoriser les réformes. Mais ces programmes sectoriels ont les inconvénients de leurs avantages :

- programmes trop ambitieux face à des sociétés civiles dont les capacités ne suivent pas toujours ;
- besoin de renforcement des capacités et d'accompagnement dans l'innovation et le changement ;
- collectifs de bailleurs de fonds pas toujours organisés pour apporter l'expertise nécessaire ;
- manque de visibilité de l'aide bilatérale, elle est noyée dans l'action collective des bailleurs de fonds.

Plus spécifiquement, l'action de l'AFD en matière de formation professionnelle reste diffuse : des volets « formation professionnelle » font partie des différents secteurs d'intervention, mais l'AFD est surtout connue pour son action au Maghreb puis au Vietnam notamment, en terme de centres de formation professionnelle sectorielle. Par exemple en Tunisie, après identification des besoins d'une branche professionnelle, nous avons créé un partenariat avec les services publics locaux¹. Ces centres de formation professionnelle ont fait l'objet de plusieurs financements depuis 1995, et d'une évaluation rétrospective qui a conclu qu'il s'agissait effectivement d'un bon moyen de former le personnel qualifié nécessaire, tout en soulignant que d'autres sujets devaient désormais être abordés : certifications, mécanismes de financement de la formation professionnelle, etc. Une dizaine d'opérations ont ainsi été menées.

4. Éducation de base et formations

L'ambition de l'AFD est d'être un partenaire bilatéral de référence, en particulier en Afrique subsaharienne francophone, en soutenant les programmes sectoriels (schéma Fast Track) par des projets d'appui technique, afin d'éviter les problèmes de capacités et pour améliorer la visibilité bilatérale des interventions. Les appuis techniques consisteront à intervenir sur les volets et les

1 25 centres créés depuis 1995, 13 000 personnes formées par an.

réformes des programmes sectoriels, généralement bloquants parce que les acteurs sur place ont du mal à les faire avancer (formation des enseignants par exemple). Nous allons suivre la réforme du secondaire, en multipliant les partenariats (collectivités, ONG, services du ministère de l'Éducation, etc.), tout en nous appuyant sur les projets innovants des ONG et sur des projets régionaux d'expertise. En matière de formation, nous allons étendre et diversifier les interventions sur les centres de formation sectorielle et aborder la question des interventions dans l'économie informelle. Nous devons travailler avec les États, mais aussi avec les opérateurs économiques, pour répondre davantage aux projets de formation que les entreprises peuvent monter pour développer leurs activités, et cela, en cohérence avec les politiques publiques.

5. Déclinaison dans les différentes régions du monde

- L'Afrique subsaharienne : se caractérise par de gros problèmes de ressources ; l'AFD pour 10 pays, n'a pas d'autre levier d'action que des subventions (pas plus de 30 M € sur 3 ans pour ces 10 pays). Pour huit autres pays, des contrats de désendettement et de développement sont prévus, mais rien n'assure leur bon accomplissement. Le schéma d'intervention consiste donc en éducation de base, concours sectoriels et projets d'appui technique, ainsi qu'en formations pour les pays éligibles aux prêts souverains.
- La Méditerranée et le Moyen-Orient : se caractérise par de gros problèmes de sous-formation professionnelle et de sous-emploi des jeunes. Au Maroc et en Tunisie, l'AFD continuera à intervenir pour consolider le système éducatif de base.
- L'Asie : les pays relativement peu avancés de cette zone cherchent à consolider leur système éducatif de base (Ouzbékistan, Kirghistan, etc.), d'autres sont demandeurs de coopérations à très haut niveau sur les domaines de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. L'AFD agira sous forme de prêts souverains notamment pour le Vietnam, ou non souverains (industries textiles du Cambodge).
- L'Amérique latine et les Caraïbes : C'est un nouveau terrain d'action pour l'AFD avec des systèmes éducatifs de base ponctuellement en difficulté, un enseignement moyen qui pose des problèmes de qualité, mais aussi des interventions massives d'autres bailleurs (700 M \$ accordés au Mexique par la Banque Mondiale pour l'amélioration de la qualité de son système secondaire). Un enseignement supérieur public très élitiste a favorisé l'émergence d'un enseignement supérieur privé. Les interventions possibles, sont des prêts non-souverains, auprès d'opérateurs de formations (université catholique de Saint-Domingue, organisme de formation professionnelle de Saint-Domingue, etc.).
- L'Outre-Mer : se caractérise par de gros besoins d'infrastructures scolaires étant donné la situation démographique. L'AFD se propose de venir en appui aux collectivités pour financer l'infrastructure scolaire. Les conditions restent à définir pour l'aide à la formation professionnelle.

6. Plan d'affaires

Le plan d'affaires double de volume par rapport à celui de 2007-2009. Les dominantes Formations - Prêts remplacent les dominantes Éducation de base et Subventions et la dominante Afrique subsaharienne est moins affirmée dans ce nouveau plan.

Le document du CIS est téléchargeable :

.....adresse.....

Il a été validé par le Conseil d'Administration de l'AFD le

3. Synthèse des débats

Les parties prenantes ont développées les commentaires suivants sur le CIS Education :

- Le CIS n'a pas pris en compte l'expérience du MAE, menée entre les organisations patronales et les confédérations syndicales, à propos de la formation professionnelle dans un certain nombre de pays francophones. Il ne s'agit pas de vendre partout le système de formation à la française, mais il reste regrettable de n'avoir pas fait appel à l'expertise des partenaires sociaux français pour mettre en place un dispositif de formation le plus efficace possible, en permettant notamment la mise en place d'un véritable dialogue social.
- Le CIS est en parfait accord avec l'action des collectivités territoriales quant à l'importance accordée aux formations. La formation professionnelle est sous la responsabilité des régions en France, avec un potentiel d'acteurs compétents dont il doit être possible de conjuguer les efforts. Ne s'attacher qu'aux financements visibles au niveau national reviendrait à perdre de vue des ressources insoupçonnées. En outre, les équilibres géographiques doivent être pris en compte : les centres de formation ont tendance à s'agréger dans les capitales et les grandes villes, ce qui marginalise certaines régions.
- Le CIS mentionne l'AFD comme « délégataire de fonds privés ou bilatéraux », qui semble sous-entendre que l'AFD aurait vocation à devenir coordinatrice des initiatives privées dans les pays dans lesquels la France dispose d'une influence importante.

L'AFD précise que le terme de « délégataire » indique que l'AFD se place dans l'hypothèse où elle a reçu d'une entité tierce (bailleur de fonds bilatéral, fondation, Commission européenne, etc.) la gestion de fonds dédiés à une action précise (développement rural, formation professionnelle, secteur éducatif, etc.). L'une des ambitions de l'AFD est que son expertise puisse être mise au service d'un autre bailleur de fonds.

- Il est regretté le caractère très abstrait de la présentation par l'AFD de l'éducation de base et de la formation, qui donne l'impression d'une volonté de reproduire l'école primaire française de l'époque de Jules Ferry, avec 5 ans d'études purement scolaires sans véritable éducation pratique préprofessionnelle. Des pays comme le Mali ne peuvent pas éduquer leurs enfants pendant cinq années sans aucune forme d'éducation préprofessionnelle.
- Un intervenant s'est interrogé sur comment l'AFD envisage d'avancer dans l'élaboration des formations de masse du secteur informel.

L'AFD précise qu'elle a travaillé avec la Banque mondiale et le ministère des Affaires étrangères afin de mieux apprécier le coût de la formation professionnelle et les conséquences d'un financement plus important de cette formation dans les budgets des systèmes éducatifs. De nombreuses consultations ont été menées dans plusieurs pays sur les besoins de l'économie informelle en matière de formations. En 2010, au-delà des quelques projets mobilisant des ONG en matière de formation professionnelle, des études seront menées sur les formations professionnelles courtes réalisées en Amérique latine et en Inde

D'autres intervenants ont mis en exergue que:

- Toutes les opérations doivent intégrer un volet de formation professionnelle, et déboucher sur la création d'une formation permanente, gérée par un organisme déjà existant ou bien créé de toutes pièces lors de l'opération réalisée.

- L'inexistence de fédération professionnelle structurée, notamment en Afrique subsaharienne, freinera le développement des centres sectoriels

Un débat s'est engagé :

- Autour de l'éducation de base. La possibilité d'aborder l'enseignement supérieur professionnalisant n'apparaît plus dans le CIS actuel, alors que cette piste paraissait intéressante puisqu'il y a déjà un glissement éducation de base / formation professionnelle dans la stratégie présentée. L'appui aux services publics d'éducation et à leur rénovation semble bien être abordé, mais de manière détournée, comme s'il ne fallait pas s'en vanter. Autant affirmer clairement cet effort. Dans le milieu des ONG, on croit volontiers qu'il est encore possible de réformer les systèmes de l'intérieur, et pas seulement de faire des « accompagnements », aussi utiles soient-ils.
- Autour de la formation professionnelle. La diversification géographique conduit à une réflexion différente sur la formation professionnelle, en fonction de la région concernée, de ses potentiels économiques et de son appareil de formation professionnelle plus ou moins existant. Les liens entre la formation et l'insertion ne sont guère présents dans le CIS, alors qu'ils ont fait l'objet de beaucoup de discussions à l'AFD. La formation doit-elle se développer selon une logique d'offre, ou doit-elle être orientée en fonction des capacités d'insertion ? La question rurale est majeure en ce domaine, en particulier dans l'Afrique subsaharienne. Il est constaté que la question de la formation continue n'est jamais abordée clairement, alors que le développement, en Afrique subsaharienne, réclame des besoins considérables du côté des entreprises, donc d'un appui au niveau de la formation continue.
- Sur les pays d'intervention. Il est constaté qu'Haïti n'est plus concerné par des projets d'éducation de base, mais qu'en est-il des projets de formation professionnelle ? d'autant plus que, parmi les organisations syndicales, une réflexion est entamée sur les besoins cruciaux de la population en matière, notamment, de centres de rééducation professionnelle. Certains pays lointains sont abordés, alors que des pays de l'Est, plus proches, auraient pourtant mérité d'être mentionnés, ne serait-ce que par logique francophone.

L'AFD a précisé qu'en Haïti, éducation et formations ont été abandonnées, car des moyens prioritaires ont été décidés par l'État français (santé publique et urbanisme, développement rural). En regard des disponibilités budgétaires et de l'afflux de ressources dans ce pays, il se pose une question légitime de répartition du travail et du rôle de chacun sur place.

4. Conclusion

L'ensemble des participants au dialogue ont remercié l'AFD pour la qualité du document proposé et pour cette initiative de réflexion sur sa stratégie concernant l'éducation, la formation et l'insertion. Il est pris bonne note des différentes remarques et l'AFD souhaite que cet exercice relativement nouveau suscite la création d'un espace de dialogue citoyen, ouvert à tout acteur français, afin d'avancer ensemble. Sur la problématique des réseaux de partenariat sectoriel, il ne faut pas se contenter d'être en situation de demande face à l'AFD ; au contraire, les prises d'initiative sont encouragées, qui pourront être soutenues par l'AFD.